

# PASSERELLE

N°8  
Mars 2022



la  
cgt  
Union Locale  
VIERZON

## BULLETIN de liaison des syndicats et syndiqués CGT de Vierzon

### EDITO

Marie Joe NIZON  
Secrétaire de l'UL CGT  
Vierzon

#### SOMMAIRE, parlons :

- SANTE
- SNCF
- HOMMAGE P.SEMARD
- LA POSTE
- SALAIRES
- PRUD'HOMMES
- RADIO TINTOIN
- CONQUIS DES ANCIENS
- LA COLO DE PERONNE
- L'IHS
- HOMMAGE R. LEGAY
- LA MUTUALE



En ce début d'année 2022, l'actualité est bien chargée et pas que de bonnes nouvelles, le mois de février voit le déclenchement d'horreurs comme les bombardements en Ukraine, bombardements qui ne devaient visés que des sites militaires et qui pourtant touchent des quartiers d'habitation et font des pertes civiles importantes. La population est obligée de fuir, laissant derrière elle tout ce qu'elle possède.

Les armes doivent se taire et laisser place à une solution diplomatique, la population doit vivre libre et en paix.

La CGT condamne les menées impérialistes des grandes puissances, l'irresponsabilité des dirigeants qui font le choix des armes plutôt que du dialogue et appelle tous les états à la PAIX.

Sur le territoire français, la CGT lutte pour le service public, en grande difficulté en raison des fermetures de bureaux de postes, des déserts médicaux, de la difficulté d'accès aux médecins généralistes et spécialistes, de la mise en place du forfait patient urgences, etc... la liste est longue !

La dématérialisation des services publics s'accompagne d'un report sur l'utilisateur de tâches et de coûts qui incombent à l'administration, 13 millions de citoyens sont en difficultés avec le numérique en France, faute d'un débit suffisant, manque de connexion, manque d'aisance avec l'informatique ou encore incompréhension et même dans les zones où ont été créés des maisons France Service le personnel n'est pas forcément formé pour toutes les démarches !

La CGT appelle à lutter pour le service public, l'améliorer et le préserver.

Sur la question des salaires, partout dans le pays, c'est l'heure des NAO, des grèves sont menées dans les entreprises car les salaires ne suffisent plus pour vivre dignement et l'explosion des profits pour les géants des secteurs a exaspéré les travailleurs et on les comprend.

La bonne santé des entreprises, qui est la résultante des périodes de confinement n'a pas profité aux salariés, bien au contraire, il a fallu des luttes pour obtenir des augmentations de salaire !

La CGT demande de prendre en compte l'évolution du coût des dépenses incompressibles et des besoins fondamentaux pour le calcul du salaire minimum et que les augmentations du SMIC soient répercutées sur les grilles de salaires dans les branches.

Enfin le 08 mars, journée internationale des droits des femmes doit être une journée de manifestations.

L'écart salarial entre les hommes et les femmes est de l'ordre d'environ 25 % : précarité, bas salaires, temps partiel subi restent encore et toujours l'apanage des femmes, ces femmes qui travaillent dans des filières défavorisées, mal payées et avec une absence de mixité qui entretient les disparités salariales (soin, commerce)

15h40, c'est l'heure ou pour un même travail, les hommes continuent à être payés alors que les femmes commencent à travailler gratuitement !

Ces femmes seront forcément aussi impactées sur leur retraite !

La CGT propose de revaloriser les métiers à prédominance féminine, de supprimer les écarts de rémunération sur l'ensemble des éléments de négociation, d'établir une obligation de résultat et non pas de moyens en sanctionnant les employeurs qui discriminent...

Union Locale CGT Vierzon, 11 rue Marcel Perrin, 18100 VIERZON

Tél: 02.48.75.05.43- mail: [cgt.ul.vierzon@wanadoo.fr](mailto:cgt.ul.vierzon@wanadoo.fr)

blog: [ulcgtvierzonblog.wordpress.com](http://ulcgtvierzonblog.wordpress.com)



## LE FORFAIT...DE LA HONTE !

La CGT lance une pétition contre la mise en place d'un forfait payant pour les passages aux urgences sans hospitalisation. Une disposition qui, dans un contexte de crise sanitaire et d'explosion de la pauvreté, marque un nouveau recul pour l'accès de tous aux soins.

Alors que toute notre attention est fixée sur la capacité de notre système de santé à absorber le choc de l'épidémie de coronavirus, la loi de financement de la Sécurité sociale de 2021 (PLFSS) se donne comme objectif de réaliser plus de 800 millions d'euros

d'économies sur l'hôpital.

### Une mesure punitive

Parmi les mesures préconisées, le gouvernement met en place, sans concertation, une « participation forfaitaire » pour chaque passage aux urgences dès lors que celui-ci ne serait pas suivi d'une hospitalisation. Sa mise en place va impacter 80% des patients qui passent par les urgences. Il remplace l'actuel ticket modérateur laissant à la charge du patient 20 % du coût de ses soins qui seront pris en charge par la complémentaire de santé... enfin pour ceux qui en ont une.

### Double peine

Pour les 5% de français qui n'ont pas de complémentaire santé (... plus de 3 millions de français), cette décision risque d'aggraver un peu plus le renoncement aux soins. Compensant souvent les insuffisances de la médecine de ville, les urgences hospitalières étaient, jusqu'alors, la garantie d'être soigné quelques soient ses moyens. Cette disposition crée un nouvel obstacle à l'accès aux soins et rogne un peu plus sur le principe de solidarité de la Sécurité sociale.

### Mauvaise réponse à un vrai problème

Les malades ne peuvent être rendus responsables du manque de médecins de ville ou de recours possibles à des soins de proximité qui les obligent à se rendre dans les services d'urgences. C'est pourquoi, pour la CGT « le gouvernement doit renoncer à la mise en place de ce scandaleux forfait urgences ». C'est dans ce sens que la CGT a lancé une pétition contre la mise en place du "forfait urgences" à faire signer et à partager avec les salariés et les usagers. (site de la Confédération)

## PASSE OU PASSE PAS !!!

En France le projet de loi transformant le passe sanitaire en passe vaccinal a été définitivement adopté à l'Assemblée nationale par 215 voix pour et 58 voix contre.

Seul un schéma vaccinal complet ou un certificat de rétablissement du Covid-19 de moins de six mois permettront d'avoir un passe vaccinal.



En décembre 2021, un rapport de l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament insistait sur le fait que « le manque de vaccins entraîne des morts qui auraient pu être évitées. Il favorise la circulation du virus et l'émergence de variants potentiellement plus dangereux, qui pourraient échapper aux vaccins existants ».

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que de nombreuses organisations politiques et syndicales dont la CGT, appellent à la levée des brevets, à laquelle s'opposent les pays riches.

Plus de cent producteurs à travers le monde sont aujourd'hui prêts à produire ces vaccins. Des unités de production fabriquent d'ores et déjà des vaccins en Égypte, en Afrique du Sud ou au Maroc. Pendant des mois, des vaccins produits en Afrique du Sud pour le laboratoire Janssen ont ainsi été exportés en Europe et aux États-Unis.



## LA LEVEE DES BREVETS SUR LES VACCINS, UNE URGENCE POUR LUTTER CONTRE LA COVID !

La question de la levée des brevets sur les vaccins mérite d'autant plus d'être posée après la publication, en novembre dernier, de l'étude la People's Vaccine Alliance sur les résultats des géants pharmaceutiques.

**D'après cette association, qui milite pour une meilleure répartition des vaccins à travers le monde, Pfizer, BioNTech et Moderna engrangent plus de 1000 dollars de profits par seconde.**

Contrairement à AstraZeneca et Johnson & Johnson qui vendent pour l'instant leurs vaccins à prix coûtant, le trio a amassé cet argent en vendant l'immense majorité de leurs doses à des pays riches. Pour Pfizer, le chiffre d'affaires pourrait dépasser les 100 milliards de dollars en 2022. C'est deux fois plus qu'avant la pandémie.

**Mais, pour le géant pharmaceutique américain, comme pour ces concurrents, il est hors de question de favoriser l'accès aux vaccins.**

Conscients que nous ne pourrions stopper la pandémie sans élargir et favoriser l'accès au vaccin aux populations à travers la planète, de nombreuses voix s'élèvent pour exiger, au moins temporairement la levée des brevets. Mais malgré la pression, la Commission européenne, le Royaume-Uni et la Suisse, continuent de défendre le business des multinationales pharmaceutiques. Officiellement, cela nuirait à l'innovation !

**Pourtant, si les formules sont la propriété des entreprises pharmaceutiques, les recherches des trois sociétés ont été largement financées par l'argent public.**



Le montant s'élèverait à plus de 11 milliards de dollars pour les Etats-Unis et au moins deux milliards d'euros pour l'Europe. Un financement public qui ne permet même pas la transparence sur la fixation du prix des vaccins.

Un manque de transparence qui crée non seulement de la méfiance mais qui pèse surtout sur les comptes du budget de la sécurité sociale.

Pour la CGT, dans la lutte contre la covid, l'occasion a été manquée de rétablir la confiance en imposant une régulation publique et la transparence dans le seul intérêt du patient-citoyen.

**C'est pour toute ces raisons que la CGT est engagée dans l'Initiative citoyenne européenne (ICE) « #Right2cure : Pas de profit sur la pandémie » au travers d'une pétition, pour exiger que ces questions soient débattues à la commission européenne. (sur le site de la Confédération)**



## VERS UNE SECU PLUS ETENDUE?

Étendre les frais médicaux couverts par l'assurance maladie obligatoire et supprimer les complémentaires santé : c'est l'un des scénarios proposés par le Haut Conseil à l'avenir de l'assurance-maladie.

Le ministre de la Santé Olivier Véran a demandé au Haut Conseil à l'avenir de l'assurance-maladie (HCAAM) d'envisager des évolutions possibles de la Sécurité Sociale.

Cette instance consultative, dont fait partie la CGT, a rendu un rapport qui contient quatre scénarios possibles. L'un d'entre eux, le plus détaillé et le plus commenté, examine la possibilité d'une extension des soins pris en charge par l'assurance maladie.

Ce que l'on appelle le projet de « Grande Sécu » fusionnerait la Sécurité sociale et les complémentaires santé.

Actuellement, en France, nos dépenses de santé sont prises en charge de deux façons différentes : Par le régime de base de la Sécurité sociale (environ 80 % des dépenses) et par trois types d'organismes complémentaires de santé : mutuelles, assureurs et organismes de prévoyance.

Le rapport du HCAAM précise que le scénario de réforme de « Grande Sécu » « conduirait les finances publiques à prendre en charge 22,4 milliards d'euros » pour l'instant assumés par les patients ou par leur complémentaire santé.

Pour Pierre-Yves Chanu, représentant de la CGT au sein du Haut Conseil, la revendication syndicale de « Sécurité sociale intégrale » a pesé sur les travaux mais il reste encore un certain nombre de points à éclaircir.

### **Quelle sera l'ampleur de la prise en charge à 100 % ?**

Le scénario du HCAAM prône un remboursement intégral des frais dentaires, optiques et des prothèses auditives. « Mais qu'en est-il des dépassements d'honoraires ? » demande Pierre-Yves Chanu, rappelant que la CGT défend une transformation profonde du système de santé, remet en cause la médecine libérale et prône notamment le développement de centres de santé de proximité avec des médecins salariés.

Par ailleurs, le rapport indique que les soins pris en charge seraient amenés à évoluer. Certains médicaments pourraient entrer et sortir de cette liste. Selon ce rapport, il conviendrait « d'accroître les exigences de régulation des dépenses de santé par l'Assurance Maladie Obligatoire, dans un double objectif de maîtrise des dépenses de santé et d'accès aux soins en supprimant la possibilité de se défausser sur l'Assurance Maladie Complémentaire. »

La CGT défend un périmètre de soin large, fondé sur un principe: tout ce qui contribue aux soins doit être remboursé.

### **Comment trouver les 22,4 milliards d'euros nécessaires ?**

Pour la CGT, les ressources actuellement affectées au financement de la Sécurité sociale sont insuffisantes. Cette insuffisance s'explique avant tout par l'insuffisance des salaires, le niveau de chômage et les exonérations massives de cotisations sociales.

Il conviendrait donc d'établir une logique qui pénalise les investissements financiers au profit d'investissements productifs.

Enfin, la Sécurité sociale doit relever de la démocratie sociale et être placée sous la responsabilité de représentants élus des assurés sociaux.

Des règles de fonctionnement démocratiques doivent être élaborées. Elles seules permettront de répondre aux besoins de la population dans son ensemble.

# SNCF : OU EN SOMMES-NOUS ?

## LE PROGRES SOCIAL VIENDRA PAR LA REVENDICATION ET LA LUTTE

La paix doit nous guider

**Salaires** : 2022 s'annonce être une nouvelle année sans augmentation générale des salaires ; la 9<sup>ème</sup> consécutive ! La signature des 3 OS (CFDT, UNSA et UD RAIL) entérine l'accord proposé par la direction. La direction du GPU (Groupe Public Unifié) distribue en parallèle quelques primes d'un montant différent d'une entreprise à l'autre ou ne distribue rien. Ces primes dépendent des résultats de chaque société. Nous voyons ici un des méfaits de la dislocation de "la SNCF". Si quelques primes peuvent permettre de passer le mois suivant avec moins de difficultés, n'oublions pas que c'est une rémunération en trompe-l'œil ; celles-ci étant soumises à l'impôt et pas aux cotisations sociales. Les cheminots subissent les mêmes politiques salariales que les fonctionnaires ou encore les salariés du privé. Une lutte commune est la seule solution viable pour faire bouger les lignes tant gouvernementales que patronales.

**POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE ET LE PROGRÈS SOCIAL :**

**LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL -31 MARS 2022 À 13H-**

cgt

**CHEMINOTS, TRANSPORTONS LE DÉBAT À PARIS!**

Avis travaux

Entre Vierzon et Tours

Fermeture de la ligne prévue des semaines 26 à 34 et 35 à 38.

Ralentissements des semaines 35 à 45.

Difficultés à prévoir sur les routes également car plusieurs PN seront refaits.

**Emplois** : Depuis 2016 ce sont plus de 10 000 emplois qui ont été supprimés et cela devrait continuer à hauteur de 12 000 d'ici 2025. Cette hémorragie touche particulièrement le FRET. Mais les autres activités ne sont pas en reste. La sous-traitance des travaux sur le réseau ne faiblit pas. L'ouverture à la concurrence des TER va toucher de plein fouet l'activité voyageurs jusque-là relativement moins concernée.

Dominique Vurpillot

## Anguille sous roche !!!

La CFDT veut négocier au niveau de la branche ferroviaire une mutuelle obligatoire.

Ne doutons pas que le pire serait à venir en terme de

**CCN** : La loi de 2014 scindant la SNCF en trois entités, instaurait de fait la création d'une Convention Collective Nationale. Depuis 2016 cette CCN est en discussion. La CGT en tant qu'organisation responsable a fait et continue de porter des propositions pour arriver à une CCN de haut niveau social. Récemment deux accords ont été validés, "classification et métiers" et "garanties autres que celles prévues par la loi". Le patronat du ferroviaire (UTP) a proposé un contenu à minima dans ces deux accords, aidé par des organisations syndicales peu regardantes sur les droits futurs des cheminots. Ces dernières seraient prêtes à signer une page blanche que le patronat remplirait par la suite ! La CGT a fait valoir son droit d'opposition et exige la réouverture de négociations sur ces deux textes.

## Concurrence :

L'idée de la mise en concurrence des services publics n'est pas nouvelle. Elle a été mise en application dans la distribution de l'eau dès les années 1980, chaque commune faisant le choix du privé ou de la régie municipale. Aujourd'hui de nombreuses communes ont fait le choix d'un retour en gestion publique. A chaque fois la baisse des prix et un meilleur service sont mis en avant pour imposer la concurrence.

A chaque fois c'est le contraire qui se produit (service au mieux égal et prix totalement opaques qui ne baissent pas). Pourquoi le ferroviaire échapperait-il à cela avec l'ouverture à la concurrence des TER ? Les personnels du FRET la subissent depuis des années alors que dans le même temps la masse de marchandises transportées par le fer, toutes entreprises confondues, a baissé de 50%.



La loi de 2018, imposant la concurrence dans les trafics conventionnés (Intercités et TER) prévoit la portabilité du régime spécial de retraite (sac à dos social) pour les cheminots transférés dans les entreprises concurrentes. Le gouvernement publié le décret d'application le 31 décembre 2021...en guise de bonne année ?

Certainement pas pour les cheminots concernés qui voient le "sac à dos" vidé du peu de ce qu'il contenait. Pour les entreprises par contre le gain est important car elles n'auront pas à financer ces mesures sociales ! C'est un déni de la "parole" donnée, d'aucuns parleraient de mensonge. Le gouvernement ne sort pas grandi.

Dominique Vurpillot

## PIERRE SEMARD (1942 / 2022)



Cette année nous commémorerons les 80 ans de l'assassinat de Pierre SEMARD , dirigeant syndical et politique qui marqua de son empreinte le mouvement ouvrier de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, allant de la réunification de la CGT après la scission de 1920 à ses combats pour la paix, marquant ainsi un moment important dans les luttes communes des travailleurs.

Pierre SEMARD fût, au long de son parcours tant professionnel que militant, une victime permanente du capitalisme et de ses représentants zélés : pour avoir participer à la grève de 1920, il fût révoquer et participât activement à la reconstruction de tous le syndicats de cheminots.

Pierre SEMARD , grande figure du mouvement cheminot des plus aimées et estimées de la classe ouvrière ne lâcha jamais rien de ses convictions d'humanisme, de rassembleur, de fédérateur face au capitalisme revanchard et au fascisme naissant dans ses années entre les espoirs déçus du Front Populaire et les prémices de la guerre qui se font jour.

Dénoncé pour détournement de fonds syndicaux puis arrêté le 16 octobre 1939, condamné à 3 ans de prison par le Tribunal militaire de Paris, emprisonné à Fresnes, à la prison de la Santé puis déplacé à Bourges à la prison du Bordot, il finira sa détention au camp du Gaillon dans l'Eure où il sera livré par la police française de Vichy comme otage aux allemands qui le fusilleront le 7 mars 1942 après avoir déclaré : " Ma dernière pensée est avec Vous Camarades de lutte, je meurs certains de la Victoire. Dites à mes amis Cheminots que ma dernière volonté est qu'ils ne fassent rien qui puissent aider les nazis. Les Cheminots me comprendront, m'entendront, ils agiront j'en suis convaincu.

Avec cet exemple, ces tortionnaires pensaient ralentir la lutte des cheminots; ils n'ont fait que renforcer leur détermination pour la libération du pays du joug nazi.

Pierre SEMARD a été tout au long de sa vie de militant un champion de l'unité. Toute sa vie de militant syndical a suivi ce fil rouge. Son souci permanent a été l'unité des travailleurs pour lutter ensemble pour leurs revendications, pour la Paix, contre le Capitalisme, contre le Fascisme. Aujourd'hui cette lutte est toujours d'actualité contre les idées de racisme et de fascisme, prônées par Le Pen ,Zemmour et quelques autres et nécessite l'union et le rassemblement de tous ceux qui veulent que cela change.

Sur d'autres questions également à l'ordre du jour, P.SEMARD militant révolutionnaire proposait en 1939 des mesures pour redresser le pays dans des domaines tels que le contrôle des changes, contrôle des prix, l'organisation du crédit ainsi que la nationalisation de certaines industries clés qui appartiennent en fait à la Nation (mines, produits du sol, énergies électriques, chemins de fer...) construits avec l'argent du peuple...Idées que l'on retrouvera dans les orientations du Conseil National de la Résistance.

« Voilà, disait-il, l'essentiel des dispositions qui permettraient de changer quelque chose au système de production anarchique qui est celui du capitaliste »...« Certes il aurait été possible d'aller plus loin si la division de la classe ouvrière n'avait fait obstacle à ces perspectives » La division a toujours été un handicap pour la classe ouvrière , encore aujourd'hui plus que jamais devant les défis du monde qui nous sont posés: vivre de son travail en étant considéré, sur un meilleur partage des richesses créées, sur une planète propre et sûre. Serait-ce trop demandé?

Il nous revient à nous , militants CGT d'aujourd'hui de faire vivre l'œuvre de Pierre SEMARD en honorant sa mémoire d'homme véritable, allant jusqu'au sacrifice suprême, restant ainsi fidèle à ses origines, à sa confiance dans la classe ouvrière et à toutes ses espérances.

Il est des moments forts dans la vie militante qui nécessitent de se retrouver pour échanger, discuter, se rassurer en essayant de trouver d'autres solutions que celles qui nous sont servies quotidiennement à longueur d'antennes. Pierre SEMARD avait cette flamme, soyons fier de lui en la ranimant, nous en avons grandement besoin en ces temps difficiles. Ce moment est d'autant plus important que l période que nous traversons est propice à toute dérive et qu'il y a lieu de faire vivre intensément ce genre d'évènement, nécessaire à la vie militante.

Donc rendez-vous le Lundi **7 mars** prochain à partir de **17h30** en **gare de Vierzon** pour une cérémonie du souvenir , organisée par les cheminots CGT de Vierzon où il lui sera rendu hommage. A l'issue de cette cérémonie, nous poursuivrons cette rencontre Salle Roger Simier autour d'une exposition consacrée au parcours singulier de ce grand militant. Si les conditions sanitaires du moment le permettent, nous poursuivrons cette initiative autour d'un pot militant. **Venez nombreux**



## L'État investit 500 millions pour le retour de La Poste à cheval !

Le 22 juillet lors de la réunion du comité de haut niveau, le Premier Ministre a présenté des propositions pour compenser les missions de service public universel déléguées à La Poste. Ces décisions s'appuient sur les conclusions du rapport Launay et sur celles de la commission sénatoriale pilotée par le sénateur Chaize.

Au nom du gouvernement, les choix suivants, au nombre de trois, ont été formulés :

Le premier sera consigné dans un avenant au contrat d'entreprise où l'offre de service public sera fondée sur un acheminement ciblé sur le J+3

Le deuxième repose sur une contribution annuelle de 500 millions d'euros présentée au projet de loi de finance 2022. Exonération ou dotation globale, cette précision n'a pas été communiquée. Un complément indexé sur des critères de qualité pouvant atteindre les 20 millions d'euros sera annexé à la loi. Le rôle de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques) sera renforcé et se verra confier le calcul à l'euro près du coût du service public universel.

Le troisième repose sur la présence postale et la volonté d'ouvrir les négociations dès l'automne, notamment sur la place dans le contrat tripartite des heures d'ouverture des bureaux, la place du facteur, la distribution 6 jours sur 7 et les nouveaux services.

La CGT FAPT a toujours revendiqué que les services publics soient considérés sous une approche solidaire fondée sur des valeurs d'égalité, porteuse de justice sociale et de péréquation tarifaire et territoriale. C'est donc bien dans ce cadre que doit s'entendre l'exigence de qualité et la compensation des coûts supportée par l'état.

Ces annonces ne sont pas une réponse à nos attentes de qualités et de développement de services publics. En effet, inscrire le J+3 dans le contrat d'entreprise n'est pas une réponse appropriée aux attentes des usagers et clients.

De plus, il modifie profondément le modèle industriel de l'acheminement et de la distribution. Il conforte le schéma « tout routier » à l'inverse d'un indispensable acheminement par le ferroviaire qui diminuerait véritablement les émissions de CO2. Au regard des évolutions technologiques et des enjeux climatiques, ces mesures sorties du chapeau, sanctifient un sacré retour en arrière.

Le positionnement du gouvernement accompagne La Poste dans son choix stratégique qui consiste à faire du colis la priorité de l'acheminement et le déclencheur de la distribution. Le courrier sera distribué avec le colis. Dans le cas où l'utilisateur ou client ne reçoit pas de colis, le courrier sera conservé 3 jours à la plateforme courrier avant d'être mis en distribution.

Cette logique accompagne la recherche de productivité, guidée par la seule rentabilité financière, au détriment de qualité de service, de l'emploi et des conditions de travail sans vouloir jouer les Cassandre, ces propositions vont s'accompagner d'un envol des tarifs prioritaires fragilisant un plus les finances des plus fragiles, qu'ils soient particuliers, ou acteurs du secteur des petites et moyennes entreprises.







## L'État investit 500 millions pour le retour de La Poste à cheval !

A ce jour, nous n'avons pas d'avis sur ce que représentent les 500 millions d'euros, puisque nos demandes réitérées depuis plus 1 an, sur la méthode de calcul du coût du service public, n'ont toujours pas obtenues de suites.

Oui, la CGT FAPT exige plus de transparences et plus de présences, des organisations syndicales, des associations représentant les usagers et des élus dans la gouvernance et le pilotage de ces missions, au sein des instances dédiées.

L'appropriation publique et démocratique des activités postales et de télécommunications doit permettre l'accès à toute la population, sur l'ensemble du territoire, à tous les produits, services, contenus, et moyens de communications, y compris les plus modernes, à un prix abordable pour tous et au moindre coût pour l'utilisateur, respectant la péréquation tarifaire avec une véritable qualité de service rendu.

Laisser à l'ARCEP la responsabilité du contrôle, sans évoquer les moyens qui lui seront octroyés, laisse toute latitude et liberté à la seule SA La Poste pour orienter les présentations comptables de la situation.

OUI, notre attitude se veut critique, car nous sommes salariés et citoyens. Notre responsabilité au regard de tous, doit s'entendre sous l'angle de l'efficacité des investissements utiles aux missions de services publics et aux résultats attendus par la population.

Pour la CGT FAPT, il est évident que les missions de service public doivent être soutenues par l'État dans un concept républicain engageant la péréquation tarifaire et géographique sur des bases d'égalité, de liberté, de fraternité, de justice sociale et de solidarité.

## UNE POLITIQUE de l'emploi tournée vers la précarité !

22000 emplois supprimés en 3 ans, Effectifs en 2021 : 189 690; en 2018 : 211 603

En plus, des suppressions d'emploi, un salariat toujours plus précaire !

En ajoutant les CDD, les intérimaires, les alternants et les contrats pro, soit plus de 33000 salariés en situation de précarité

Le groupe La Poste a adopté une orientation stratégique où la précarité est structurelle.

La branche courrier a décidé de ne plus embaucher en CDI. Les emplois « précaires », CDD, alternants, contrats de professionnalisation, intérimaires, CDI intérimaires ... représentent la seule porte d'entrée au niveau de la branche courrier.

Pour ces milliers de salariés, une épée de Damoclès pèse sans cesse sur leur tête : se retrouver au chômage du jour au lendemain, même parfois après plusieurs mois voire année de travail et d'expérience à La Poste ! Ces salariés vivent pour la plupart dans une insécurité sociale permanente.

Car il est inconcevable d'accepter un taux de plus de 16% des effectifs en situation précaire, la CGT FAPT a lancé une campagne emploi autour de plusieurs initiatives (bureaux d'embauche, pétition...) pour que les salariés qui le souhaitent puissent être « embauchés » en CDI afin de combler et créer les milliers de poste de travail nécessaires pour assurer un service public de qualité pour répondre aux besoins des populations.

Et parce qu'il est humainement inacceptable qu'un système mette au banc sa jeunesse et les prive de projet de VIE.



# LES SALAIRES



## L'ENERGIE :

Coup de massue : prix du gaz (54 % depuis le début de l'année 21) et l'électricité (2.5 % environ sur l'année 21) , l'état a décidé d'ouvrir le capital EDF GDF en 2004, ce qui a transformé les entreprises publiques en société anonyme, l'argument était d'introduire la concurrence pour faire baisser les prix mais c'est l'inverse qui s'est produit, les prix ont explosé et le prix du gaz a doublé.

Le carburant, 28 % d'augmentation en 1 an

Nous payons 0.87 cents pour tout ce qui est taxe sur un litre de gazole à 1.54 €

Les dividendes TOTAL ENERGIE : en 2021, 7 milliards € ont été distribués aux actionnaires et le bénéfice net du groupe au 2<sup>ème</sup> trimestre était de 2 milliards €

**Pour la CGT : taxer Total et les compagnies pétrolières et détaxer le peuple est la solution !**

**L'état n'a pris en compte ces augmentations**, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2 %, le gouvernement pouvait donner un coup de pouce au SMIC et il ne l'a pas fait !!!! Le SMIC n'a pas connu de coup de pouce depuis juillet 2012 !

Le gouvernement ne met pas non plus à contribution les entreprises, il faudrait conditionner les allègements de cotisations accordés aux patrons, par exemple que l'état impose aux branches de retravailler les grilles de salaire au profit des salariés modestes et de limiter les inégalités de revenus qui s'expliquent aussi par l'envolée des très hautes rémunérations !

La course au prix les plus bas doit se transformer en prix qui reflètent la réalité avec moins de délocalisations et des salaires plus élevés qui tiennent compte de la productivité et de l'inflation

**Pourtant Bruno LE MAIRE a dit qu'il était conscient que les salaires devaient être augmentés** et que les entreprises devaient garantir un meilleur partage de la valeur, mais comme c'est à chaque entreprise qu'il revient de prendre une telle décision, sans l'état, les entreprises n'augmenteront pas les salariés, le partage des richesses n'est pas dans leur principe de vie.

Pour faire taire les travailleurs, le gouvernement a incité les entreprises (à coup de ristournes fiscales) à verser des primes exceptionnelles ou à développer la part variable des salaires (intéressement ou la participation), il a augmenté la prime d'activité, **donc on distribue de l'argent public pour substituer des revenus à des salaires**

Cette stratégie est une aubaine pour les entreprises, à court terme les salariés touchent davantage et à long terme les salaires restent bas !



**Dans** certains secteurs, il y a un manque de candidats, ce n'est pas nouveau et ça s'explique par des salaires insuffisants et des conditions d'emploi difficiles

Les grandes évolutions robotiques, la mondialisation, la concurrence des pays ont détruits des milliers d'emplois industriels et dans le même temps on a multiplié les emplois de services qui sont moins bien payés...



## LA PERFORMANCE, SAUCE PATRONAT !



L'Union Locale de Vierzon et la Fédération chimie ont décidé de saisir le tribunal judiciaire contre la société SIGNALL de Vierzon pour faire annuler un accord de performance signé par les membres du CSE en l'absence de délégué syndical.

Cet accord détricote la convention collective qui s'applique dans la société (celle de la plasturgie) sur les points suivants:

- la majoration des heures supplémentaires
- la durée hebdomadaire des travailleurs de nuit
- l'octroi des jours supplémentaires (ex : décès, mariage, survenue de handicap, ect)
- le préavis de licenciement
- les indemnités de rupture
- l'indemnité de départ à la retraite
- le préavis de démission
- la notion d'ancienneté
- les délais de carence arrêt de travail
- les conditions d'indemnisation ab cas d'arrêt de travail
- le barème d'indemnisation des apprentis
- le barème d'indemnisation des contrats pro
- l'entretien professionnel
- annule la prime d'ancienneté
- annule les congés pour ancienneté
- annule les heures pour recherche d'emploi

### **BIEN ENTENDU, TOUT CELA EN DEFAVEUR DU SALARIE !**

Alors qu'un accord de performance ne peut modifier que 3 thèmes du code du travail :

- L'aménagement de la durée du travail
- Aménagement de la rémunération
- La mobilité professionnelle et/ou géographique

Devant un tel massacre des droits des salariés, la CGT a décidé d'agir et a saisi le Tribunal Judiciaire pour faire annuler cet accord.

Nous vous tiendrons informé de la suite de cette lutte.

### **Les conquêtes sociales ne sont jamais venues toutes seules, quelques exemples de batailles menées par la CGT et les salariés:**

**1936** : les conventions collectives, les congés payés, la semaine légale de 40 heures

**1945** : Début des nationalisations (EDF-GDF, les banques, Renault...), Création des comités d'entreprise, Mise en place de la Sécurité sociale (retraite et CAF), Statut des fonctionnaires - grille des salaires, Inscription du droit de grève dans la Constitution.

**Entre 1950 et 1958** : Création du SMIG, 3ème semaine de congés payés, Création des ASSEDIC

**1968** : 4ème semaine de congés, Augmentation du SMIG de 35%, du temps pour défendre les salariés

**Entre 1971 et 1975** : loi sur la formation professionnelle, Chômage à 90% licenciement économique et Contrôle des licenciements économiques

**Entre 1982 et aujourd'hui** : Réduction durée légale du travail, 5ème semaine de congés payés, La retraite à 60 ans, Accord sur l'égalité hommes – femmes.

**Face aux attaques incessantes du gouvernement et du patronat envers tous les conquits sociaux que nos parents ou grands parents ont gagnés dans la lutte il faut se rassembler et lutter.**



## ŒUVRE DE VACANCES DE PERONNE

8, place Malus—18000 BOURGES  
[www.colo-peronne.fr](http://www.colo-peronne.fr)

Dès 1945, l'UD des syndicats CGT du Cher a décidé d'offrir des vacances réparatrices aux enfants de notre département en location à Allogny puis Subligny et Chambon la Forêt.

En 1954, Maurice Louis et Louis Piétu au nom de Jean Andros secrétaire de l'UD signent la promesse d'achat de la propriété de Péronne située en Saône et Loire non loin de Mâcon.

En 1980, l'UD a confié la gestion de sa propriété à l'œuvre de vacances de Péronne.

Depuis sa création, près de 20 000 petits berrichons ont profité de vacances d'une grande qualité à des tarifs inférieurs de 30% aux autres colos grâce à ses militants qui l'entretiennent par des travaux bénévoles et qui en assurent le fonctionnement.

Les deux dernières années se sont bien déroulées malgré un effectif limité dû à la pandémie et en 2022 de très nombreuses inscriptions se sont déjà effectuées sur notre site internet ([www.colo-peronne.fr](http://www.colo-peronne.fr)) où il est également possible de suivre la vie de la colo. Il est donc fortement recommandé de ne pas attendre car il n'y aura pas de place pour tout le monde.

Michel Soblahosvsky



INSTITUT  
D'HISTOIRE  
SOCIALE

## Comment savoir où l'on va si on ne sait pas d'où l'on vient?

A Vierzon des militants de la C.G.T font vivre notre I.H.S (Institut d'Histoire Sociale) Nous participons ainsi à la vie de l'institut au niveau de la région centre et du département du cher.

En ce qui concerne VIERZON vous avez peut être déjà pu lire : Les luttes des « CASE », MAI 68 : témoignages dans le cher et De la P.M à la DENISON puis PAR-

KER

C'est toujours un plaisir de rencontrer nos anciens pour écouter leur vécu. Mais notre travail ne doit pas s'arrêter là.

Notre ville, VIERZON, et son bassin d'emploi ont de nombreuses richesses économiques et sociales qu'il faut mettre en valeur avec les verreries, porcelaines, confections, machinisme agricole, métallurgie, le bâtiment et les commerces.

Sans oublier les services publics, EDF GDF, SNCF, la Poste, l'Hôpital, les territoriaux, etc...

Nous tous, retraités, travailleurs et militants CGT avons dans nos locaux des documents (photos, tracts, P.V de réunions, manifs, grèves...

Une de nos tâches c'est de les conserver et les faire connaître auprès de notre Union Locale, afin de ne pas perdre notre histoire à tous.

D'autres (individuellement ou collectivement) ont déjà travaillé sur cette histoire commune.

Comme le livre de sociologie de Laurent Aucher, sur les prud'hommes, sur LBM, avec des témoignages de métallos.

Egalement le travail d'un professeur Henri Letourneau sur la porcelaine.

Un recueil a été créé par le musée de la résistance sur tous nos camarades résistants et ceux qui ont subi les camps de concentration.

Plus ancien encore, sur les vierzonnais ayant participé à la commune de paris.

Nous pouvons prévoir de faire connaître les camarades dont les noms sont sur plaques des rues de notre ville, de nos communes.

En consultant le Maïtron sur internet (dictionnaire du mouvement ouvrier) nous pensons qu'il serait bien de mettre en lumière l'action des vierzonnais qui ont milité pour l'économie et le social sans oublier toutes les actions pour la PAIX.

Alors fouillez dans vos greniers et bibliothèques, dans vos locaux syndicaux et venez nous voir à l'U.L de VIERZON...

Fabienne Montigny

## RAYMONDE LEGAY : UNE MILITANTE DE CŒUR ET DE COMBAT. .

Les jeunes générations de militants CGT ne la connaissent peut-être pas, tant elle était discrète, réservée et en même temps d'une grande gentillesse : Mais ceux qui l'ont connue en activité, les plus anciens cégétistes de notre ville sont à même de témoigner que Raymonde LEGAY a été pendant près d'un demi-siècle de tous les combats, de toutes les luttes pour défendre l'emploi, le pouvoir d'achat, les retraites, d'abord dans son entreprise à UNELEC, mais aussi sur les pavés de Vierzon, Bourges, Orléans, Paris ... à chaque fois qu'il s'agissait d'exiger plus de justice sociale, de nouveaux droits pour les travailleurs.



En plus de 60 ans, elle en avait parcouru des rues, souvent en tête des cortèges pour que Case, Julietta, Entrepose, Fulmen, et autres CNP ne ferment pas...pour notre gare, notre hôpital ou La Poste ne réduisent pas les emplois de notre service public...au premier rang également pour l'injustice des conditions de travail des femmes et des jeunes... !

Elue du personnel, femme combattante exemplaire dans son entreprise, au côté des hommes, elle ne s'en laissait pas compter et ses paroles, ses propositions toujours pertinentes rassemblaient et motivaient une large majorité des salariés en lutte.

De longues années membres de la C.E. de notre U.L, impliquée dans le collectif des femmes, puis, membre du bureau des retraités multipro de Vierzon nous étions toujours à l'écoute de ses avis, de ses conseils.

Mais RAYMONDE c'était aussi une femme qui adorait les voyages, elle n'en loupait pas beaucoup, elle aimait également les fêtes entre nous avec les repas dansant, ou elle adorait le tango

Raymonde, tu aimais nous montrer tes photos prises lors de tes voyages et également celles de ta famille, tu nous impressionnais par la mémoire des dates de naissances de tes petites filles et petits fils.

Militante communiste, elle ne manquait pas la traditionnelle Fête de L' HUMA où, sans aucun complexe elle dormait la nuit, avec ses copains, sur des lits de camp dans le gymnase de NOISY . .

Merci RAYMONDE pour tout ce magnifique parcours de vie, toutes ces choses que tu as vécu et ce n'est pas ton absence qui effacera ce que nous avons partagé ensemble, c'est gravé à jamais. Repose en paix RAYMONDE. Tu restes dans notre .

Jacques Blondeau

### **C'est quoi le 08 mars en fait ? Le 8 mars, C'est la Journée Internationale pour les Droits des Femmes**



Officialisée par les Nations Unies en 1977 et elle trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXe siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

La création d'une « Journée internationale des femmes » est proposée pour la première fois en 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin, et s'inscrit alors dans une perspective révolutionnaire.

La date n'est tout d'abord pas fixée, et ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint Pétersbourg, que la tradition du 8 mars se met en place.

Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier.

La date est réinvestie avec le regain féministe des années 70 et la « Journée internationale des femmes » est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977, puis en France en 1982.

Traditionnellement les groupes et associations de militantes préparent des manifestations, pour fêter les victoires et les acquis, faire entendre leurs revendications, afin d'améliorer la situation des femmes.

La Journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

En 2021, les femmes ont gagné en moyenne 16,5% de moins que les hommes, et la pandémie a accentué cet écart, pour tant dénoncé de longue date.

"À travail égal, salaire égal" : le slogan est ancien mais le combat toujours actuel.

L'écart de salaire entre les hommes et les femmes s'est encore creusé en 2021. La principale cause de ces écarts : des emplois à temps partiel mal payés ou des secteurs moins bien rémunérés, majoritairement occupés par des femmes. Une autre source d'inégalité réside dans la maternité.

"On se rend compte qu'en début de carrière, il n'y a pas vraiment d'écart de salaire entre les femmes et les hommes à poste égal", explique Rebecca Amsellem, économiste et fondatrice de l'association Les Glorieuses.

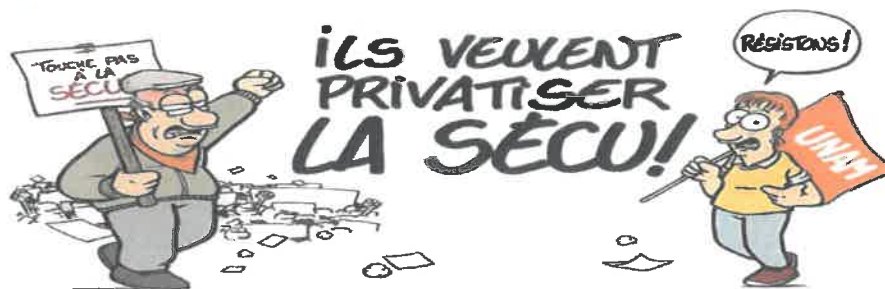
"Ces inégalités se creusent et ne se referment pas à partir de 30 ou 31 ans, qui est l'âge moyen du premier enfant en France.

" La responsabilité des entreprises est pointée du doigt. Parmi les solutions proposées : n'attribuer des marchés publics qu'aux sociétés vertueuses en la matière ou revaloriser les secteurs très féminins

## FORMATIONS pour l'UL de Vierzon

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
<u>COGICIEL</u>	7 et 8 avril 2022	Jean Pierre BOURRET	Maîtrise du logociel	Tous les secrétaires et trésoriers de syndicat
<u>Niveau 2-2ème partie</u>	21 au 25 mars	Yann JOURNE Marie-Josée NIZON	2 <sup>ème</sup> partie ; mondialisation, Europe, emploi industriel, services, services publics.	Tous les militants(es) ayant suivi le N 2, 1 ère partie.
<u>Niveau 1</u>	11 au 15 avril	Michel Servolle Marie-Josée NIZON	Les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT.	A toutes les militantes et les militants
<u>Délégué Syndical</u>	5 et 6 octobre	Marie-Josée NIZON	Rôle du délégué syndical	Aux futurs ou actuels Délégués Syndicaux
<u>Niveau 1</u>	17 au 21 octobre	Michel Servolle Marie-Josée NIZON	Les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT.	A toutes les militantes et les militants
<u>Niveau 2-1ère partie</u>	28 nov au 02 décembre	Yann JOURNE Marie-Josée NIZON	1 <sup>ère</sup> partie ; la transformation du travail, le système capitaliste, construire le rapport de forces.	Tous les dirigeants syndicaux qui ont suivi le Niveau 1.

# Une vraie mutuelle en résistance



### MUTUALE en quelques dates...

- |  |   |  |
|--|---|--|
| 1967 : Fin de l'unicité de la Sécurité Sociale qui éclate en 4 branches.   | → | Dénonciation des ordonnances de 1967 par la CGT et création en 1968 de la Mutuelle Familiale des Travailleurs du Loir-et-Cher. Adhésion à la FNMT. |
| 1986 : La FNMT se transforme en Fédération des Mutuelles de France.  | → | 1986 : La MFTLC adhère à la FMF et devient la Mutuelle Familiale du Loir-et-Cher. Elle quittera la FMF quand celle-ci rejoindra la FNMF.           |
| 2003 : Séparation des activités mutualistes en 3 livres avec le nouveau code de la Mutualité.                              | → | 2002 : Création de la Mutuelle Familiale des Œuvres Sociales pour gérer les centres de santé dentaire et les centres optiques.                     |
| 2003-2016 : Directives assurantielles de l'UE dans le code de la mutualité et application de Solvabilité II au 01/01/2016. | → | - 2006 : fusion avec la MFT,<br>- 2013 : MFLC devient MUTUALE,<br>- 2015 : fusion avec 4 autres mutuelles de travailleurs.                         |